



Ce qu'en pense nos élus !



A l'heure où l'on parle de Zone de Non Traitement et l'on s'emploie à mettre à l'index les pratiques agricoles, nous avons souhaité mettre en exergue des actions impliquant des agriculteurs au profit des territoires et de tous.

Les thèmes développés dans ce document et portés par le service aménagement rural de la Chambre d'agriculture abordent l'eau, les déchets et l'énergie.

Vous y verrez un message résolument positif de la contribution silencieuse des agriculteurs de notre département au profit de l'intérêt général.

Je m'en réjouis et vous souhaite une bonne lecture.

Robert Boitelle
Président de la
Chambre d'agriculture de l'Aisne



AMÉNAGEMENT RURAL

Le schéma directeur départemental d'irrigation, une démarche durable pour l'avenir

Le département de l'Aisne se caractérise par la présence importante de nappes et de cours d'eau.

Ces ressources en eau jouent un rôle majeur dans le développement de cultures légumières de plein champ et le maintien des grandes cultures dans certains secteurs particulièrement sableux du département. Afin de préserver cet atout, la Chambre d'agriculture de l'Aisne a pris l'initiative de faire élaborer par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, un schéma directeur départemental d'irrigation.

Ce dernier, composé de 4 phases, se clôturera au cours de l'été 2020. Il a pour but d'identifier par territoire les ressources disponibles, leurs usages actuels et futurs et les secteurs potentiellement en tension dans un horizon de 15 ans. Au vu des résultats, une réflexion sera menée sur les stratégies à mettre en œuvre sur des secteurs géographiques cohérents. Ces dernières s'articuleront sur des pratiques d'économie de la ressource, le développement de nouveaux ouvrages de prélèvements en individuel ou en collectif ou encore la mise en œuvre de bassins de stockage de l'eau en période hivernale. Le 4 décembre 2019, la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne a dressé un premier tableau du territoire axonnais.

Ce qu'il faut en retenir

- Toutes les masses d'eau souterraines du département se trouvent en bon état quantitatif.
- Les cours d'eau du département ne sont pas considérés en état de déséquilibre quantitatif structurel. En revanche, certains secteurs de bassins

sont caractérisés par des étiages relativement marqués, notamment le bassin versant de l'Ourcq.

- Entre les périodes 1970-1999 et 2007-2018, on observe une tendance à l'augmentation des températures de 0,5°C et une tendance à la diminution de la pluie efficace (pluviométrie-évapotranspiration) de novembre à mars de l'ordre de 8 %. En revanche, sur la période d'étiage, il n'y a pas de tendance significative de déficit hydrique.

- Les volumes d'eau prélevés annuellement pour l'agriculture varient entre 5 et 16 millions de m³ selon les années. Ce prélèvement représente entre 10 % et 20 % de tous les prélèvements recensés sur le département et hors prélèvement pour les canaux de navigation.



Les rendez-vous à ne pas manquer

Janvier 2020 : enquête auprès de tous les agriculteurs pour préciser leurs besoins actuels et futurs.

Février 2020 : prochain comité de pilotage.

Avril 2020 : association large des agriculteurs et collectivités au partage des premiers résultats et réflexion sur les stratégies territoriales à décliner.

Été 2020 : clôture de l'étude.

Contact :

Marie Chelin



Du photovoltaïque pour des collectivités locales exemplaires

La mise en chantier du plus grand parc solaire des Hauts-de-France à Samoussy démontre l'intérêt et le potentiel du photovoltaïque dans notre Région.

Réalisé sur une ancienne friche militaire, ce chantier porte sur la valorisation de 100 hectares par l'installation de 300 000 modules d'une puissance totale de 87,5 MW qui produiront chaque année 93 GWh, soit la consommation électrique de 85 000 personnes ou 16 % de la population du département.

Le solaire photovoltaïque représente 10,3 % de l'électricité renouvelable en France (2017). Pour atteindre les objectifs 2023 de la PPE (Programmation pluriannuelle de l'énergie), il faut que la puissance du parc soit multipliée par 3. Dans cette perspective, les collectivités

locales ont un rôle à jouer. En effet, les surfaces de toiture des bâtiments publics ou les friches non reconvertibles peuvent participer à la transition énergétique. Sous réserve de vérifications techniques, l'installation d'une centrale solaire peut souvent s'envisager lors d'une rénovation de toiture. Pour une construction de bâtiments neufs, la solution solaire doit s'envisager dès la conception, et la majorité des nouveaux bâtiments de collectivités, du tertiaire ou en agricole, pourrait être équipée. L'investissement est toujours rentable et participe au financement du projet de rénovation de toiture ou de construction d'un bâtiment neuf grâce à la revente de l'électricité garantie par un contrat de 20 ans. Des solutions alternatives à la vente de l'énergie existent aussi avec l'autoconsommation et le solaire thermique pour gagner en autonomie et faire des économies.



Contact :
Guillaume Rautureau

Concertation des exploitants du Sud de l'Aisne

Au Sud de l'Aisne, les exploitants échangent pour mieux adapter leur système de production aux étés secs et chauds.

Le changement climatique est une réalité constatée plus fortement dans le sud de l'Aisne puisque les sols ont une faible réserve utile. Les étés 2016, 2018 et 2019 se caractérisent en particulier par l'absence de pluie efficace (pluie - évapotranspiration) sur les 3 mois de l'été calendaire (21 juin au 21 septembre). Le 5 décembre 2019, Philippe Meurs, membre de Chambre, a proposé une rencontre à Château-Thierry pour faire un point de situation et échanger avec les agriculteurs sur ce qu'il est possible de

mettre en place pour limiter l'impact de ces épisodes de sécheresse. Deux conseillers de la Chambre d'agriculture ont participé à cette rencontre.

Philippe Meurs en est convaincu, c'est un «bouquet de solutions» qui permet de répondre aux besoins des exploitants du secteur.

Au-delà de cette problématique de l'accès à l'eau, les exploitants continuent à adapter leurs pratiques culturales. Les travaux menés à Verdilly en matière de conservation des sols pour améliorer le taux de matière organique alimentent la réflexion. En termes de stratégie, ne faudra-t-il pas chercher à augmenter le stock de fourrage pour passer ces étés difficiles ?

Contact :
Benoît Grugeon

Valoriser le bocage de Thiérache par la production d'énergie

Donner une nouvelle dynamique au bocage de Thiérache dans une logique territoriale et d'économie circulaire, c'est l'ambition visée avec l'introduction de la pyrolyse du bois.

Si le bocage Thiérachien fait partie du patrimoine paysager de l'Aisne et que ses vertus ne sont plus à démontrer, il lui reste à développer sa rentabilité économique afin d'assurer sa pérennité. Dans le cadre du PACTE signé en novembre 2018 sur le territoire Sambre-Avesnois-Thiérache, la Chambre d'agriculture a initié la réflexion avec des acteurs de l'Aisne et notamment de la Thiérache autour de la pyrogazéification du bois. La pyrogazéification est un processus basé sur la combustion en l'absence d'oxygène produisant du gaz de synthèse, de l'huile et du carbone (charbon).

L'ambition a été partagée avec les différents acteurs et en particulier avec l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache. L'accent a été mis sur la complémentarité de la pyrogazéification avec les autres filières en place (méthanisation et plaquette bois entre autres). De plus, se prêtant plus facilement à des installations de petites et moyennes capacités, un tel projet est plus facile à intégrer localement et à dimensionner en fonction des gisements et des besoins. Une technologie qui offre de la flexibilité dans son dimensionnement et dans la nature de ses ressources et débouchés.

La réflexion étant orientée vers le territoire de Thiérache et ses activités, l'objectif aujourd'hui est d'informer les porteurs de projets pouvant être intéressés pour intégrer cette dynamique de projet innovant en valorisant la chaleur produite (via le chauffage de serres ou autre besoin industriel).

Contact :
Coralie Di Bartolomeo

Ensivalor : l'opération de recyclage des pneus d'ensilage

Les pneus d'ensilage représentent la technique la plus répandue chez les éleveurs pour le lestage des bâches qui protègent le fourrage et jusqu'en 2015, cette pratique était considérée par la réglementation française comme une solution de valorisation des pneus usagés.



Fin 2015 la réglementation française relative à la gestion des déchets de pneumatiques a évolué et les exploitants agricoles vont être encouragés à se tourner vers des techniques alternatives et à se débarrasser progressivement de leurs stocks.

Pour l'agriculteur cela permet d'éviter les risques sanitaires sur les animaux, de mettre en place des solutions alternatives et écologiques pour le stockage de l'ensilage, de réduire les impacts sur l'environnement et de débarrasser l'exploitation de ce stock encombrant.

En 2006, l'ADEME estimait le nombre de pneus utilisés pour l'ensilage à environ 800 000 tonnes, il est probable que ce tonnage ait évolué à la baisse, mais valoriser les pneus d'ensilage s'avère un chantier colossal. Dans le contexte actuel, il est en effet difficile de trouver des voies de valorisation pour ce produit tant les marchés français et européens sont saturés. Et s'agissant des pneus d'ensilage, exposés aux UV et aux intempéries depuis des décennies, la contrainte est encore plus grande puisque seule la valorisation énergétique peut être envisagée.

Mise en place d'Ensivalor

Les pneumatiques d'ensilage, étant considérés comme ayant déjà fait l'objet d'une valorisation, sont hors du champ d'application de la filière REP pneumatiques (responsabilité élargie du producteur). Cependant, les metteurs sur le marché s'engagent, avec la création d'«Ensivalor», à collecter et valoriser jusqu'à 15 000 tonnes chaque année, soit l'équivalent de plus de deux millions de pneumatiques et à financer à hauteur de 50 % des opérations selon un principe de guichet.

L'opération «Ensivalor» est réservée :
- en priorité aux exploitants qui cessent leur activité afin d'éviter que le stock de pneus d'ensilage ne se transforme en stock orphelin

- puis aux agriculteurs qui s'engagent à remplacer ces pneus par l'une des techniques validées dans le guide de l'Ademe avec renoncement définitif à l'usage de pneumatiques pour l'ensilage au sein de leur exploitation.

Comment ça marche ?

1. Les acteurs agricoles soumettront à l'association des projets d'évacuation de pneus d'ensilage qui pourront concerner aussi bien une exploitation unique que l'ensemble d'un territoire.
2. Ces projets attesteront d'un financement à hauteur de 50 % des coûts (sur une base de 150 euros la tonne, soit 75 euros).
3. En cas d'éligibilité, Ensivalor apportera le solde du financement.

Les membres d'Ensivalor s'engagent à mettre à disposition gratuitement leurs ressources opérationnelles pour organiser la collecte, la transformation et la valorisation des 15 000 tonnes de pneus par an. Et de leur côté, les agriculteurs concernés par une opération devront participer à la phase de collecte en facilitant le regroupement de leurs pneus sur un site dédié.

La première année, une partie des fonds sera également dédiée à la mise à jour de l'estimation du stock auprès de l'ensemble des exploitations en activité en France.

Contact :
Margotte Duthilleul

Le modèle MARTHE, outil d'aide à la décision pour les acteurs de l'eau

MARTHE est une application informatique qui permet de reproduire les variations du niveau de la nappe de la craie et d'estimer le débit des principaux cours d'eau.

Le logiciel a été conçu par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) et adapté pour le bassin versant de la Serre à la demande de la Chambre d'agriculture de l'Aisne. Depuis 2011, et sur la base de scénarii météorologiques pour les 6 à 12 mois à venir, cet outil permet d'évaluer la tendance prévisionnelle du niveau des nappes.

Le modèle MARTHE a servi lors des rencontres avec les services de l'État pour faire le point sur la ressource en eau au cours de l'été et l'automne. Il a permis de comprendre comment réagissaient la nappe et les rivières, notamment à l'occasion du comité Sécheresse du 9 octobre 2019 réuni sous l'égide du Préfet. Nous savons que la nappe de la craie commence à se recharger depuis ce mois de décembre et qu'il est très probable que la nappe de la craie remonte bien et soit entre 1 et 2 mètres selon les secteurs au-dessus du niveau moyen.

Par sa posture proactive, avec cet outil de modélisation permettant de quantifier à l'avance les variations de niveaux de la nappe de la craie et de débits des cours d'eau, la Chambre d'agriculture apporte aux acteurs de l'eau des éléments de compréhension des flux et écoulements, et aide ainsi à décider plus sereinement des mesures à prendre entre tous les acteurs de l'eau pour une gestion concertée de la ressource.



Contact :
Benoît Grugeon

Inauguration de la digue de Montigny-sous-Marle

Les crues historiques de décembre 1993, novembre 2002 et janvier 2003 ont provoqué d'importants dommages. Depuis plusieurs décennies, la profession agricole est sollicitée par l'Etat et les aménageurs pour la protection contre les inondations.

La Zone d'Ecrêtement des Crues de Montigny-sous-Marle...

L'aménagement consiste en la réalisation d'une digue, afin d'écrêter, retenir les eaux de la Serre et réguler les crues. Cette digue permet le stockage de 1,9 millions de m³. L'ouvrage est dimensionné pour réguler les crues d'une occurrence décennale à trentennale (période de retour 10 à 30 ans). 13 communes à l'aval de Montigny-sous-Marle seront bénéficiaires de l'aménagement, de Marle à Anguilmont le Sart, soit environ 170 logements et 14 entreprises.

Par arrêté du 19 décembre 2014, le Préfet de l'Aisne a déclaré l'ouvrage d'Utilité Publique.

Les travaux de construction de la digue, engagés en mai 2018, touchent à leur fin. Le site a été inauguré, par l'entente Oise-Aisne, le 28 novembre dernier en présence de nombreux élus locaux et régionaux.

La prise en compte de l'Agriculture

Depuis le début du projet, en 2008, les Agriculteurs locaux et leurs représentants sont informés et associés.

La construction de la digue a engagé une phase d'acquisition des parcelles, qui s'est déroulée à l'amiable. Pour stocker et réguler



l'arrivée d'eau de la Serre, ce sont 100 à 110 ha de terres agricoles qui seront "surinondées" (inondées plus longtemps, par une plus grande quantité d'eau ou nouvellement inondées).

Le chantier de construction touchant à sa fin, l'ouvrage pourra être mis en service dès la prochaine alerte de crue ; c'est en ce sens que la Chambre d'agriculture de l'Aisne et l'Union des Syndicats Agricoles de l'Aisne ont participé activement à la mise en place d'un protocole local avec l'Entente Oise-Aisne. Ainsi, comme le prévoit la réglementation sur ces dossiers, ce cadre favorise la définition des règles de réparation des préjudices matériels, et certains supportés par les activités agricoles en place, notamment. Ceci dans l'objectif que les contraintes et dégâts imposés à l'Agriculture locale puissent être reconnus et réparés ou indemnisés.

Contact :

Stéphanie Cointe

ACTU EN BREF

PRESTATIONS

Etude d'impact sur l'économie agricole dans le cadre de l'ERC agricole

Cette étude est nécessaire pour tous les projets impactant plus de 2 ha de terres agricoles (et remplissant les 3 critères du décret du 31 août 2016), en application de la doctrine Eviter - Réduire - Compenser préalablement appliquée à l'environnement. La Chambre d'agriculture a réalisé plusieurs études dans ce cadre et peut mettre son expérience à votre service.

Etude zéro phyto sur les espaces publics



Champs d'actions - Spécial Aménagement Rural
Février 2020
1, rue René Blondelle - 02007 Laon cedex
Tél. 03 23 22 50 50 - Fax. 03 23 22 51 40
www.aisne.chambre-agriculture.fr
Directeur de la publication : Robert BOITELLE
Rédacteur en chef : Airy DARBON
Chargée de communication : Camille NIAY
03 23 22 50 66 - camille.niay@aisne.chambagri.fr
Conception - Impression :
SETA - MA PROM - 03 23 22 50 28
Crédits photos : Agriculteur de l'Aisne, Ccvision,

PÔLE TERRITOIRE ET SOCIÉTÉ

Service Aménagement Rural

Tél. 03 23 22 50 75

par@aisne.chambagri.fr

PROCHAINEMENT

Une nouvelle appli : VIGILIGNES

Cette appli conçue par RTE et ENEDIS, servira à prévenir les agriculteurs de la proximité de lignes électriques par une alerte vocale, sonore, vibratoire et lumineuse. Les 2 paramètres de déclenchement sont la distance (entre l'engin et la ligne) et la vitesse de l'engin. Bientôt disponible sur le store iOS et Google Play en libre accès.



Réflexion sur la mise en place d'un contrat de transition écologique à l'échelle du département et à tonalité agricole

FORMATIONS

Découvrez nos formations à destination des agents des collectivités

- Créer des espaces verts par engazonnement
- Entretien son matériel d'espaces verts
- Réaliser l'entretien des espaces verts en Zéro phyto
- Réaliser un bassin aquatique
- Réaliser une installation d'arrosage automatique
- Reconnaître les végétaux

Informations et inscriptions au 03 23 23 78 00